

Brasser les décideurs

Rapport final



Samedi le 27 mars 2021

13 h à 16 h



Landon Pearson Resource Centre
for the Study of Childhood
and Children's Rights



Centre des services
communautaires Vanier
Vanier Community
Services Centre



Carleton
UNIVERSITY

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
MESSAGE DE L'HONORABLE LANDON PEARSON	4
DÉMOGRAPHIE	5
ÂGE DES JEUNES.....	5
ÉCOLES FRÉQUENTÉES PAR LES JEUNES	5
ORIGINE ETHNIQUE DES JEUNES	6
LANGUES PARLÉES PAR LES JEUNES	6
ARTICLES EXPLORÉS.....	7
ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI.....	7
SUR L'OPINION DE L'ENFANT ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION	7
SUR LA LIBERTÉ DE PENSÉE, DE CONSCIENCE ET DE RELIGION	11
PRODUCTION DE MESSAGES À L'INTENTION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ	15
RECOMMANDATIONS DES JEUNES	19
RÉTROACTION DES PARTICIPANTS	20
MOT DE LA FIN.....	22
ANNEXES.....	25
A – PUBLICITÉ.....	25
B – LA CONVENTION DES NATIONS UNIES.....	26
C – CRÉATION DES JEUNES.....	27
D – LETTRES AUX DÉCIDEURS.....	28

INTRODUCTION

Brasser les décideurs est un modèle de consultation collaborative avec des enfants et des jeunes, organisé annuellement dans différentes régions du pays en anglais et en français. Parrainé par le Centre Landon Pearson à l'Université Carleton, cette table de discussion permet aux jeunes d'avoir un espace ouvert et sécuritaire pour examiner certains aspects de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dans le contexte de leurs expériences vécues. Les ateliers Brasser les décideurs offrent également aux jeunes une occasion unique d'exercer leur droit selon l'article 12 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant : le droit de prendre part à d'importants processus civils et politiques avec l'assurance que leur voix sera entendue et valorisée.

L'objectif de ce rapport est de souligner et mettre en valeur les voix de 20 jeunes qui ont participé à cet atelier virtuel sur les droits de l'enfant le 27 mars 2021, de 13 h à 16 h (voir la publicité à l'Annexe A). Accompagnés d'animateurs jeunesse du Centre des services communautaires Vanier, ces jeunes se sont exprimés et ont manifesté un désir d'être écoutés en partageant leurs opinions et leurs recommandations. Ils se sont adressés directement aux « décideurs » de ce monde dans leurs commentaires et leurs créations artistiques, ce qui vise non seulement à améliorer les résultats, mais à renforcer également la confiance en soi et la capacité des jeunes à contribuer au monde qui les entoure.

En plus de discuter de trois articles spécifiques de la convention (articles 12, 13 et 14) durant cet événement, un message de l'Honorable Landon Pearson, diffusé en septembre 2020 touchant aux droits des enfants durant la pandémie (voir page 4), a inspiré les jeunes à amener sur la table l'aspect de la COVID-19 qui touche la population mondiale depuis un an. Ils ont pu manifester leurs sentiments et leurs pensées qui ont souvent été refoulés durant cette période d'isolation, ce qui a eu un grand impact sur leur santé mentale.

MESSAGE DE L'HONORABLE LANDON PEARSON

Réflexions sur les droits civils et politiques des enfants à l'heure de la pandémie

Jusqu'à l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1989, on parlait rarement des droits politiques des enfants et encore moins de leurs droits civils, ceux qui visent à garantir le droit de chacun à participer à la vie civile et politique de la société et de l'État sans discrimination ni répression. Même la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1959 parlait principalement de droits de protection, de sécurité, de santé, d'éducation, etc. L'inclusion de l'article 12 dans la CDE, le droit de participer, était donc un grand pas en avant. Ce qui est encore plus remarquable, c'est que le délégué américain au processus de rédaction de la Convention a insisté pour ajouter après l'article 12 la liste des droits civils inclus dans le Pacte des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques que les États-Unis ont récemment ratifié. Ces droits, le droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, à la liberté de pensée, de conscience et de religion, à la liberté d'association et de réunion pacifique et à la vie privée (articles 13 à 16) sont tous des conditions préalables essentielles à l'exercice des droits politiques. L'ironie est, bien sûr, que les États-Unis sont maintenant le seul pays au monde à ne pas avoir ratifié la CDE !

Mais pourquoi l'article 12 devrait-il être considéré comme un droit politique alors qu'il ne s'adresse qu'aux enfants et aux jeunes n'ayant pas l'âge de voter ? À mon avis, cela est dû au fait que l'électeur informé nécessaire au bon fonctionnement d'une démocratie n'apparaît pas comme par magie à l'âge de 18 ans. Les compétences politiques doivent être apprises et pratiquées car elles représentent l'expression personnelle ultime qui façonne la gouvernance de tout pays qui se veut démocratique. Un article 12 correctement respecté peut permettre aux jeunes de s'exprimer avant même d'avoir le droit de vote. Ce que l'article 12 implique, c'est que "l'on ne peut pas parler de nous et si vous ne nous écoutez pas, vous, les adultes, ce que vous décidez peut se retourner contre vous".

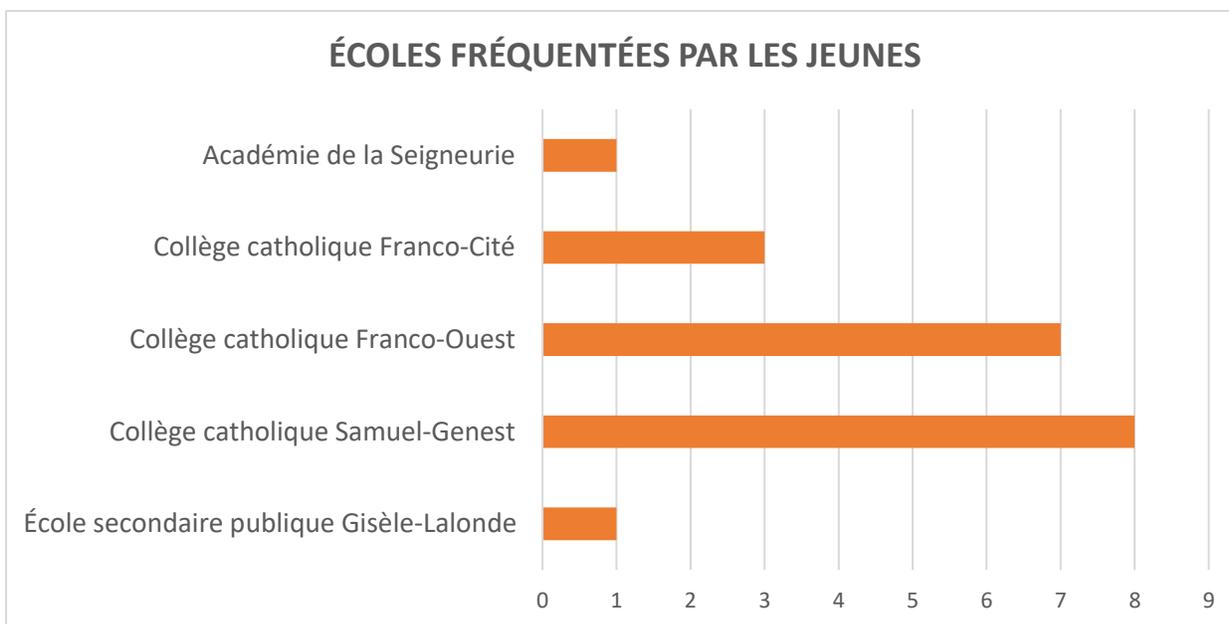
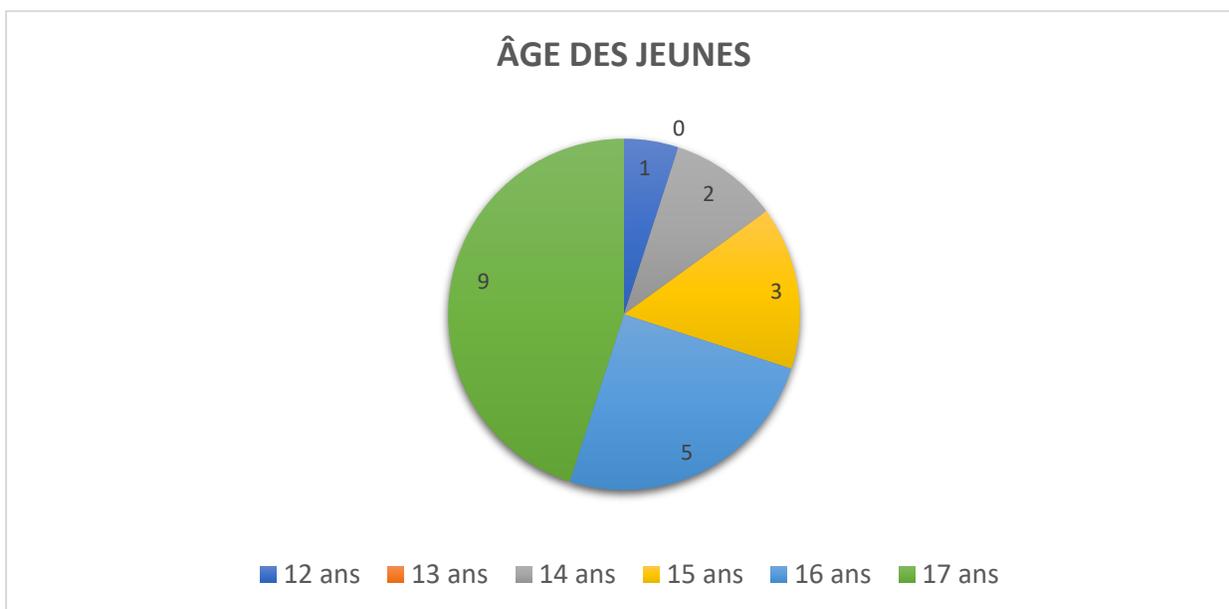
Pendant cette pandémie et les autres défis comme le changement climatique qui s'annoncent, les voix des jeunes sont plus importantes que jamais. Les jeunes ne sont pas le problème, ils sont la solution. Nous devons les entendre pour qu'ils puissent partager avec nous leurs expériences vécues de la Covid-19 et orienter notre réflexion alors que nous préparons collectivement l'avenir. Même les petits enfants ont des idées précieuses et beaucoup à apporter à la planification continue qui doit maintenant se poursuivre. Il est impossible de revenir à la situation qui prévalait avant l'apparition de la pandémie, mais il peut y avoir une nouvelle normalité, meilleure qu'avant, que les enfants et les jeunes exerçant leurs droits civils et politiques peuvent nous aider à construire.

Landon Pearson,

25 septembre 2020

DÉMOGRAPHIE

Alors qui étaient ces jeunes impliqués dans la conversation du 27 mars 2021?



ORIGINE ETHNIQUE DES JEUNES

Bénin	Haïti
Burundi	Nigéria
Canada	Sénégal
Congo	Tanzanie
Côte d'Ivoire	Tchad



LANGUES PARLÉES PAR LES JEUNES

Les animateurs ont demandé aux jeunes de traduire l'expression « Les droits des jeunes » dans leur langue maternelle :

- Youth's rights (*anglais*)
- Uwezo wa vijana (*swahili*)
- Dwa timoun yo (*créole*)
- Uburenganzira bw'abana (*kirundi*)
- Droit wou jeune yi (*wolof*)
- Droit aba jeune (*lingala*)

ARTICLES DISCUTÉS

Provenant de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant :

Article 12 – Opinion de l'enfant : L'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération.

Article 13 – Liberté d'expression : L'enfant a le droit d'exprimer ses vues, d'obtenir des informations et de faire connaître des idées et des informations, sans considération de frontières.

Article 14 – Liberté de pensée, de conscience et de religion : L'État respecte le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion, dans le respect du rôle de guide joué par les parents.

**Les animateurs se sont référés à la photo à l'Annexe B et au document suivant pour l'animation de l'après-midi :*
<https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>

ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI

Les animateurs ont débuté l'après-midi avec une activité brise-glace où ils ont demandé aux jeunes de localiser sur une carte du monde leur pays d'origine et de traduire dans leur langue maternelle l'expression « les droits des jeunes » (voir page 6). Ils ont aussi pris le temps de présenter la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et d'expliquer les trois articles de la convention qui allaient être abordés durant la session à travers diverses activités interactives (voir ci-dessus).

Ceci a permis d'établir une bonne base sur laquelle bâtir le reste des discussions et des conversations de l'après-midi avec les jeunes.

Sur l'opinion de l'enfant et la liberté d'expression :

À travers une discussion en grand groupe, les jeunes ont défini et exploré ce qu'est la liberté d'expression pour eux. Les animateurs ont alimenté la discussion en présentant cette courte vidéo sur les règles de base et l'étiquette quand ça vient à publier sur Internet :

« La liberté d'expression sur Internet » - <https://www.youtube.com/watch?v=zoeEfmMIG-Y>

Qu'est-ce que la liberté d'expression?

« Tu peux t'exprimer comme tu veux, mais il faut le faire avec respect. » – Keren, 17 ans.

« Assumer ton opinion quand tu veux. » – Trésor, 16 ans.

« La liberté d'expression peut seulement être appliquée si elle n'affecte pas celles des autres. » – Emma, 16 ans.

« Pour moi la liberté d'expression est le droit de dire ce qu'on ressent tout en respectant les autres. Ne pas dire ce qu'on ne sait pas aussi. » – Marie-Océane, 14 ans.

Quelles sont les conséquences possibles de cette liberté d'expression?

« À cause de l'évolution des réseaux sociaux/de l'internet, des fois on utilise les images des autres sans demander leur consentement. Nous savons que c'est quelque chose de mal mais nous le faisons quand même parce que nous sommes libres de nous exprimer et il y a des choses qui ne dérangent pas dans la photo aussi, alors y'a des fois que nous le faisons quand même. » – Silas, 17 ans.

« J'étais sur Facebook et il y avait une situation politique dans notre pays (d'origine) où il y avait un vote. C'est vrai que la liberté d'expression c'est qu'il faut t'exprimer et il faut dire ce que tu penses, mais il faut modérer un peu tes expressions car c'est pas tout le monde qui sera du même avis que toi. Tes propos que tu vas dire peuvent choquer d'autres personnes qui prennent partie de l'opposition. Un ami dans mon pays a passé des commentaires sur le président actuel. Vu qu'il ne l'aimait pas, il a dit que le président a massacré ses gens, et des trucs qu'il n'était pas sensé dire, en discutant des endroits qui ont été victimes de mauvaises choses. Certaines personnes qui ont vécu là-bas et qui ont assisté à ça, c'est pas comme s'ils ont dit qu'ils voulaient se remémorer de ces événements tragiques, alors ils ont répliqué que c'était choquant, qu'il y a des trucs qui s'étaient passés quand il n'était même pas là-bas et qu'il n'a pas vécu là-bas, il n'a pas assisté à ces faits, mais il les a entendu alors il se permet de dire des choses. Il s'est ensuite fait insulter et parler mal de lui. » – Évelyne, 17 ans.

« Souvent avec les célébrités, on voit toutes sortes de commentaires et rumeurs publiés comme s'ils n'étaient pas humains avec des émotions. Mais oui, souvent, surtout chez les adolescents, il est plutôt commun de voir ça. » – Emma, 16 ans.

« Il faut toujours demander la permission avant de publier une photo ou une vidéo qui n'est pas la tienne sur internet. Mon amie s'est faite prise en photo et l'intimidateur l'a menacé de faire le chantage. Ils font du photoshop! » – Reina, 12 ans.

« Ne pas promouvoir ou supporter des mouvements racistes sur les réseaux sociaux. » – Tony, 17 ans.

« Certaines personnes ont tendance à prendre des photos de leurs amis et ne demandent pas, est-ce que je peux « poster » ou est-ce que tu es confortable avec cette photo? Certaines personnes font exprès et prennent cette photo pour exposer leurs amis alors qu'elles n'ont pas demandé à la personne la permission et ça nuit à la réputation de la personne. » – Trésor, 16 ans.

« À la base, c'est l'aspect du respect dans la liberté de s'exprimer, surtout sur les médias sociaux. Je pense que le problème majeur c'est que plusieurs personnes mélangent leurs émotions avec la liberté de s'exprimer. Par exemple, si une célébrité qui met une vidéo avec une déclaration concernant peut-être la politique, plusieurs personnes à cause de leurs émotions et la rage qu'ils ont déjà vont commencer à dire des commentaires qui sont quand même assez forts ou dire des menaces envers cette personne et après, ça enfreint ses droits parce qu'on a tous nos droits de s'exprimer mais c'est vraiment l'aspect de respect qui faut vraiment mettre en valeur dans tout ça. » – Talitha, 16 ans.

« Oui c'est vrai on devrait surveiller ce qu'on fait sur les réseaux sociaux, mais ça ne devrait pas donner le droit à la personne de forcément nous intimider ou de faire quelque chose de mal par rapport à ce qu'on a « posté ». Je trouve que ça c'est vraiment le non-respect de la personne. Je me souviens une fois j'ai « posté » une photo et quelqu'un s'est fait passer pour moi. Ça m'avait fait rire mais ça m'avait vraiment choqué, et depuis ce jour, je « post » très rarement mes choses. Peu importe ce que tu « post », ça devrait pas donner le droit à cette personne de pouvoir t'intimider ou de pouvoir te rabaisser. » – Keren, 17 ans.

Que pensez-vous de l'information qui circule en lien avec la COVID, souvent de la désinformation ?

« Je pense que c'est bien, mais à partir du moment où l'information est fausse ça devient mauvais parce que y'a certaines personnes qui sont capables de croire à ça et d'aller répéter ça aux gens et de plus en plus de personnes vont y croire et les gens vont dire que par exemple, le gouvernement est en train de mentir sur la Covid. » – Peter, 15 ans.

« La Covid est un sujet qui affecte tout le monde donc si tu décides de « poster » des informations, va bien te renseigner et bien être sûr parce qu'il a des gens fragiles, y'a des gens qui sont affectés par la Covid et y'en a qui ont même peur. Il faut pas vraiment tout « poster » sur les réseaux. » – Adja, 16 ans.

« Je trouve que ça apporte de la confusion parce que, par exemple, je connais plusieurs personnes qui se disent que la Covid ça n'existe pas et qui ne respectent pas vraiment les mesures. Je pense aussi que cela apporte plus de doute au niveau de certaines personnes quant à la prise du vaccin. » – Conrad, 17 ans.

« Les gens vont croire à ça et vont être mal informés alors que le virus est mortel. » – Reina, 12 ans.

« Je pense que ce n'est pas bien car cela peut inquiéter beaucoup de personnes. » – Marie-Océane, 14 ans.

« Ça mène à beaucoup de gens mal informés qui peuvent aussi devenir des gens affectant la santé des autres. » – Emma, 16 ans.

« J'ai l'impression que ça apporte trop de confusion avec les fausses nouvelles. Plusieurs sont mal informés et propagent des articles ici et là qui apportent cette inquiétude et cette peur. Il est important de vérifier des sources et des informations crédibles. » – Talitha, 16 ans.

« Cela peut aussi affecter la santé mentale des autres personnes. » – Marie-Océane, 14 ans.

« Ça porte à confusion. Chez moi, depuis tout le truc de corona, on voyait trop de « posts » et mes parents ne voulaient même pas que je mette un pied dehors, ils ont eu tellement peur de ça. Pour moi, y'a rien, c'est juste des trucs que les gens « posts » par internet, mais en voyant beaucoup de « posts », on a commencé à dire qu'ils font juste ça pour monter la tension des gens et y'a d'autres même qui peuvent mourir à cause de trop de commentaires différents sur la Covid. » – Merline, 17 ans.

« La mauvaise information peut aussi causer que dans des villes il y a des zones rouges. » – Reina, 12 ans.

« Y'en a qui pense que c'est pas vrai, il néglige les règles de sécurité. » – Crécencia, 15 ans.

« J'ai des cousins qui vivent dans une petite ville. Ils croyaient que puisqu'il y avait qu'1 cas dans leur petite ville, que ça ne pourrait les affecter. Ils n'ont pas respecté les mesures, le port du masque, etc. Ils sont maintenant dans la zone rouge. Par contre, notre droit de mouvement présentement est remporté par le droit de tous à la santé. » – Emma, 16 ans.

« Ma mère m'envoie toujours des articles. Non non, c'est les produits à nettoyage. Il y avait des gens qui les prenaient en plus. Il y a eu des morts. Ce n'est pas des blagues. Aujourd'hui, dans nos cours, nous avons des ateliers de crédulité... par rapport à la mauvaise information, et les sources modifiées. C'est la réalité d'aujourd'hui. Surtout quand que ça provient d'un président avec une telle influence. » – Emma, 16 ans.

« Le fait qu'ils diffusent des fausses informations sur la Covid, ça fait que ça nuit aussi à notre droit de liberté parce que nos parents nous enferment chez nous. Je trouve pas ça drôle du tout. » – Keren, 17 ans.

Les animateurs ont conclu la discussion en demandant aux jeunes quelles étaient les choses les plus naïves ou les pires qu'ils avaient vu/entendu comme mésinformation sur la Covid :

- Produits nettoyants peuvent désinfecter notre corps et tuer le coronavirus si ingérer.
- Rayons ultraviolets vont aider à détecter la Covid.
- C'est un complot du gouvernement, ils veulent juste nous contrôler.
- Buver la bière Corona, vous allez guérir.

Récapitulation de la discussion :

Les participants étaient tous d'accord pour dire que c'est le respect qui est primordial quand ça vient à la liberté d'expression. Celle-ci s'arrête là où celle de l'autre commence; il y a une fine ligne malléable entre les deux et ça revient au débat du droit collectif vs le droit individuel.

Ils remarquent que leurs parents les écoutent mais ne le montrent pas. Les jeunes vont parfois remarquer certains changements du côté de leurs parents après qu'ils aient eu une discussion avec eux, même si les parents ne veulent pas toujours l'admettre car ils prônent l'idée qu'ils ont toujours raison parce qu'ils sont les parents.

Il faut faire attention à ce qu'on dit dans les médias sociaux, surtout si on a une position de pouvoir et/ou d'influence sur d'autres gens car certains vont suivre nos paroles sans penser. Par exemple, les influenceurs avec leur plateforme dans les réseaux sociaux (TikTok, Instagram, Facebook, etc.) : les gens les suivent et font ce qu'ils disent, surtout quand ça vient à des propos de haine. Un autre exemple a été vu avec Trump quand il parlait du « China virus », il y a maintenant de la violence et de la discrimination envers la communauté asiatique.

Sur la liberté de pensée, de conscience et de religion :

La deuxième activité de l'après-midi s'est faite sous forme d'un débat pour permettre aux jeunes de défendre leurs idées et de prendre position sur une question face à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Le sujet du débat était en lien avec l'interdiction du port de signes religieux et la Loi 21 au Québec qui dit que « L'État du Québec est laïc ». Les animateurs ont tout d'abord présenté le concept de laïcité à travers la vidéo suivante. Celle-ci expliquait la laïcité dans le contexte français, mais les animateurs ont fait le rapprochement au Canada avec la Loi 21 au Québec après le visionnement.

« Qu'est-ce que la laïcité ? en 5 min. » - <https://www.youtube.com/watch?v=OIX5oXkzlnE>

Ensuite, ils ont introduit la question à débattre et le groupe de jeunes a été divisé en quatre petits groupes afin d'avoir deux groupes débattant le POUR et deux groupes débattant le CONTRE. Le but était de faire deux mini débats simultanément pour permettre à chacun des jeunes d'avoir beaucoup de place pour partager leurs opinions. Malheureusement, une erreur de communication et de compréhension s'est produite et trois groupes ont débattu le POUR, donc il y a moins d'exemples du CONTRE ci-dessous. Il est aussi à noter que les groupes ont été divisés de façon aléatoire et les arguments ne reflétaient pas nécessairement les points de vue réels des jeunes impliqués sous le POUR ou le CONTRE de la question.

La question était : **Êtes-vous pour ou contre le port de symboles religieux visibles en public ?**

POUR le port des symboles religieux dans la société :

« Si tu le portes, ça montre la religion et différencie les deux, ex : si tu es musulman, tu portes le foulard, si tu es catholique, tu portes la croix. Ça montre qui ils sont. Si tu ne savais pas quelle religion avant, les symboles te le montrent avant de poser des questions et faire mal à des gens. C'est l'identité de la personne. » – Daniel, 17 ans.

« Tout le monde a le droit de s'exprimer dans sa religion. Oui tu ne veux pas affecter les autres et qu'ils soient mal à l'aise, mais tu n'as pas besoin de le faire partout. D'avoir ce respect, de se dire que tout le monde a une religion et si jamais quelqu'un la pratique, ça cause aucun problème, ça c'est lui. Si je ne la pratique pas, je vais rester dans mon coin. Je suis POUR s'exprimer de la façon qu'il se sente à l'aise. » – Keren, 17 ans.

« Si on dit qu'on doit plus porter notre croix ou notre voile, c'est comme si on va contre notre droit de nous exprimer. J'exprime mon identité en portant ma croix ou mon voile; si tu dis : tu peux t'exprimer mais pas en portant ta croix/ton voile, ça va contre mon droit. » – Kestia, 17 ans.

« C'est important que les gens suivent les règlements de sa religion, si un musulman ne porte pas son voile sur sa tête, c'est un manque de respect pour sa religion. » – Kelly, 17 ans.

« Le fait qu'ils ne respectent pas qu'on puisse porter le voile en public, ça fait que certains privilèges te sont retirés. Ex. ne pas pouvoir aller dans une école si je porte un symbole religieux. Ça vient affecter tes

droits. C'est injuste que, oui on a le droit de s'exprimer dans un certain environnement, mais d'autres trucs te sont aussi retirés parce que tu es d'une certaine religion. » – Keren, 17 ans.

« C'est vrai que je devrais respecter le fait que les autres ne pratiquent pas forcément la même religion que moi. Mais c'est justement pour ça que je m'assume comme je suis et puis je mets en valeur ma religion. C'est pas parce que je le porte que tu es forcé de le porter aussi comme moi. Je le porte parce que je respecte ma religion et je veux la pratiquer avec toute la liberté qui me vient avec, et c'est quelque chose qui vient avec les droits et libertés des hommes. Je viens avec mes croyances, et tout ce que je te demande c'est de les accepter, comme moi j'accepte que toi tu n'es pas forcément voilé. » – Keren, 17 ans.

« La loi 21 (contre le port des symboles religieux) ne respecte pas l'article 14 sur le droit des enfants qui dit qu'on a le droit à notre religion. On dit qu'on doit retirer la religion sauf qu'on la garde quand même dans les congés des fêtes religieuses avec Noël, Pâques, etc. Les personnes sont déjà habituées d'être dans une communauté religieuse et quand ils sont venus au Canada, on a dit que nous, on accepte les religions, et tout d'un coup, on dit bien non, il faut que tu retires ton voile, tes signes religieux, mais ils sont déjà habitués à montrer leur identité de cette manière. » – Anonyme

« En aucun cas ça pouvait avoir un problème en milieu de travail ou en public. C'était vraiment important de le mettre pour l'individu qui veut vraiment remettre en perspective que sa religion c'est son identité, c'est vraiment ce qui le caractérise. Ça montre aussi que leurs traditions et leur culture sont représentés à travers ces signes et symboles. On vit dans une société qui nous oblige à faire des choses qui ne sont pas propre à nos valeurs mais aussi la société accepte un peu que les gens s'habillent à moitié ou mettre des vêtements qui ne sont pas dans la valeur de chaque religion et là, on nous dit d'enlever ce qui nous caractérise. Il faut vraiment que chacun accepte l'autre. » – Anonyme

« (Au sujet d'enlever le voile)... ils vont pas forcément se sentir à l'aise comme ça ou ça peut être considéré comme un péché dans leur religion. » – Anonyme

« C'est vraiment contraire à ce qu'ils disent parce que si tu dis aux gens : vous avez le droit de faire ce que vous faites dans votre religion, ils ont le droit, c'est leur droit de faire ce qu'ils veulent faire dans leur religion, alors pourquoi on va changer cette loi-là et dire on veut pas que vous faites ce que vous faites dans votre religion, c'est carrément contraire à ce que vous avez dit au début. » – Silas, 17 ans.

« Je suis contre (la loi 21) car les femmes qui portent le hijab ne sont pas très confortables avec ça, elles sont obligées dans leur religion. Mais si elles étaient pas obligées, je suis sûre qu'elles laisseraient leurs cheveux découverts. » – Reina, 12 ans

« Tant que tu n'agresses personne, en quoi ça dérange. On vit en société et on doit apprendre à s'accepter, comme accepter ton prochain. Je crois pas le fait qu'à cause de prétextes d'un autre ou bien pour ton plaisir, tu peux te permettre de frustrer quelqu'un et de lui prendre ses droits. » – Anonyme

« Par exemple, supposons qu'on voit le juge, il a son marteau et qu'il tape quand il veut dire d'arrêter de parler. Supposons qu'on lui enlève ça, il n'aura pas quelque chose pour exprimer son pouvoir, il n'aura pas quelque chose pour dire, bon, taisez-vous! Mais lorsqu'il tape, tout le monde sait que vous avez besoin de vous taire. C'est comme ça avec les personnes musulmanes, lorsqu'une personne musulmane ne s'affirme pas avec ses ports religieux, elle se considère pas musulmane parce que c'est comme si c'est sa religion, elle représente sa religion à travers ça. Lorsque tu lui enlèves son pouvoir, tu lui enlèves

sa liberté. C'est de même pour le juge, c'est de même pour n'importe quel emploi. Tu as quelque chose qui représente que oui tu es un juge, tu as quelque chose qui représente que oui tu es un avocat, et lorsqu'on te l'enlève, tu recherches ton identité. » – Trésor, 16 ans.

« Si on enlève les signes, les gens qui sont vraiment pratiquants, ils vont se sentir mal à l'aise parce qu'ils sont déjà habitués avec ça. Ça fait partie de leur vie, alors c'est difficile pour quelqu'un de changer ses habitudes juste comme ça. Ça fait partie de l'identité de la personne, plus pour les pratiquants parce qu'ils sont vraiment fervents avec la religion, alors si tu enlèves ça, les signes, c'est comme s'ils ne pratiquent plus, c'est comme s'ils font rien. » – Silas, 17 ans.

« Chacun est libre d'exprimer sa religion à travers le port des croix, et des signes pour prouver la religion. » – Conrad, 17 ans.

« Selon moi, c'est de respecter la religion de tout le monde, pas de tolérer, parce que lorsque tu tolères c'est différent que d'accepter et respecter. Tolérer tu dis, ok j'aime pas ta religion mais quand même je vais pas vous discriminer. Mais lorsque tu acceptes puis tu comprends que c'est pas juste une seule religion qui est dans le monde, tu comprends que n'importe quelle religion est valable et c'est important dans la société. » – Trésor, 16 ans.

CONTRE le port des symboles religieux dans la société :

« Le fait que la personne porte le voile peut gêner les autres parce que les autres ne sont pas nécessairement d'accord avec le fait que cette personne porte le voile. Ça vient un peu dans le droit collectif, parce que tout le monde a le droit de ne pas être gêné ou dérangé, d'être dans une ambiance de paix et de gaieté. » – Créscencia, 15 ans.

« Si ta religion dit que tu portes le voile, les gens t'imposent leur religion et la religion t'impose de porter quelque chose, il faut faire des trucs par soi-même si toi tu veux. » – Merline, 17 ans.

« Ce n'est pas un manque de respect à ta religion. Quand tu vas à l'école, tu ne le portes pas et quand tu rentres tu peux le porter. » – Créscencia, 15 ans.

« Tu fais tout ce que ta religion demande, mais à la maison, donc pas en dehors de la maison. Ce n'est pas qu'on me coupe de ma liberté d'expression, c'est que tu considères les autres personnes qui ne sont pas de ton opinion, de ta religion. » – Évelyne, 17 ans.

« Ta liberté d'expression s'arrête là où le droit des autres commence. Si moi j'ai besoin de t'identifier mais tu portes ton voile, tu peux enlever ton voile quelques minutes le temps que moi je fasse mon identification et tu peux le remettre. Ou si tu portes une croix, tu peux la mettre sous tes vêtements mais tu la portes toujours parce que tu n'as pas besoin de montrer que tu fais partie de cette religion. » – Tony, 17 ans.

« On n'a pas besoin de connaître ta religion car ça pourrait influencer les autres pour aller faire ta religion. » – Créscencia, 15 ans.

« Les gens qui portent les croix sur leur collier, ils n'ont pas vraiment besoin de porter ça, je sais pas pourquoi ils montrent qu'ils sont catholiques, car s'ils sont catholiques c'est leur choix. Et ça offense les

gens qui voient ça car y'a des gens qui peuvent pas être catholiques, mais eux portent des croix au cou et ça met les gens mal à l'aise un peu. » – Reina, 12 ans.

Récapitulation du débat :

Les jeunes étaient vraiment tous d'accord avec la position POUR le port des symboles religieux. Ils ont trouvé ça difficile de débattre la position CONTRE quand ils n'étaient pas contre du tout, mais ils ont apprécié l'expérience de se mettre dans la peau de quelqu'un d'autre.

« J'étais mal à l'aise quand on est pas CONTRE et qu'on doit débattre CONTRE. » – Créscencia, 15 ans.

« Le fait d'être CONTRE m'a aussi aidé à voir la façon de penser d'autres gens. » – Merline, 17 ans.

« C'était vraiment intéressant de voir différentes perspectives et le fait que vous nous poussez à nous mettre dans la peau de quelqu'un qu'on ne veut pas forcément être, par exemple le fait qu'on soit CONTRE. J'ai trouvé ça vraiment intéressant. Heureusement que j'étais dans mon personnage, donc merci pour ça. » – Keren, 17 ans.

« Les enfants ont pas plus de choix de choisir leur religion, c'est toujours qu'on leur impose. » – Trésor, 16 ans.

Par la suite, les animateurs ont présenté une petite vidéo d'une entrevue menée par Radio-Canada sur les opinions de jeunes d'écoles secondaires à Montréal et à Matane au sujet de la Loi 21 et la laïcité :

« Que pensent les jeunes du projet de loi sur la laïcité ? » -

<https://www.youtube.com/watch?v=3dilVoOM85Y>

Les jeunes ont beaucoup aimé entendre l'opinion de d'autres jeunes ailleurs au Canada sur le même thème qu'ils débattaient un peu plus tôt. Les mots de la fin du vidéo qui ont été mentionnés par deux des témoignages ci-dessous étaient : *La religion appartient à Dieu et la patrie appartient au peuple. Le gouvernement ne devrait pas intervenir dans la religion du peuple.*

« J'ai vraiment aimé les mots à la fin. » – Talitha, 16 ans.

« Très intéressant de voir les perspectives de d'autres adolescents qui habitent au Canada. » – Emma, 16 ans.

« Il faut quand même être différent pour faire en sorte que ça soit beau et que ça soit intéressant aussi, j'ai vraiment aimé ce qu'il a dit à la fin. » – Keren, 17 ans.

Production de messages à l'intention des acteurs de la société

Cette dernière activité visait à amener les jeunes à produire des messages ou des recommandations concernant les enjeux discutés à l'intention des acteurs de la société, que ce soit les gouvernements, les compagnies privées, la société civile, les individus, les organismes internationaux, les communautés locales, ou encore les médias. Ils pouvaient utiliser toutes sortes de moyens pour s'exprimer, par exemple : dessin, sketch, poème, chanson, présentation, etc.

Une participante a trouvé sur YouTube une chansonnette pour enfants au sujet des droits des enfants et la réciprocité qui vient avec ces droits : <https://www.youtube.com/watch?v=6tKPFPh3hA>

YouTube ^{CA}

Search



Chanson sur le droit des enfants

8,850 views • Sep 8, 2019

74 3 SHARE SAVE ...

D'autres exemples créatifs à envoyer aux décideurs de la part des jeunes peuvent être consultés aux Annexes C et D, dont une lettre adressée aux « grands décideurs du Canada ».

Les animateurs ont aussi poussé la discussion plus loin en laissant la place aux jeunes de partager n'importe quelles idées ou réflexions puisque ce temps était maintenant dédié à l'écoute des leaders du monde. Voici quelques autres thèmes qui sont ressortis de cette conversation :

Le respect des enfants, où et comment trouver de l'aide, et la Société de l'aide à l'enfance :

« Je pense que c'est respecté (les droits des enfants au Canada), mais on peut pas réellement savoir ce qui se passe dans les maisons des autres gens. Je peux remarquer que ma liberté est respectée à l'école et à la maison, mais est-ce que je peux savoir si c'est le cas à la maison des autres personnes avec qui j'étudie ? Je ne sais pas si eux leur liberté est respectée ou pas. » – Kestia, 17 ans.

« De mon côté, je vois que c'est respecté et à l'école aussi, les enseignants prennent la peine de nous donner le droit de parler et tout ça, mais je ne sais pas si ailleurs ça se passe aussi de la même manière. D'une part, je pense que c'est vrai et d'une autre part, je ne sais pas si ça l'est vraiment. » – Conrad, 17 ans.

« Le fait de montrer aux jeunes qu'il y a des personnes pour les écouter. S'il y a un problème, ne pas dire que oui il y a des personnes, mais aussi montrer quelles personnes sont là pour t'écouter et t'aider. Si tu as un problème à la maison ou un problème quelconque, va vers cette personne-là, elle sera là pour t'aider. » – Kestia, 17 ans.

« D'après ce que j'ai entendu, il y a encore des défis. Je pense que la Société de l'aide à l'enfance est correcte, mais ceux qui travaillent dans ça ont dit souvent qu'ils sont pas assez nombreux pour s'occuper de tous les cas. Aussi le fait que si t'es enfant, on peut t'interdire ou ne pas te permettre de t'exprimer si tu as un problème à la maison, ne pas pouvoir le dire. Si tu ne le dis pas, comment quelqu'un va savoir qu'il y a un problème, c'est assez difficile. » – Kestia, 17 ans.

« Je dirais que c'est mitigé. Si l'enfant se fait maltraiter chez lui et se débat, il a le droit de demander pour de l'aide, mais l'enfant ne peut pas juste rentrer chez lui et manquer du respect à ses parents et espérer qu'ils vont rien lui faire en retour parce qu'il est protégé par l'aide à l'enfance. » – Tony, 17 ans.

Le traitement des gens des Premières Nations :

« Avant c'était pas totalement respecté (le droit des Premières Nations) et c'est grâce à la sensibilisation qui s'est un peu installée que ça a commencé à progressivement se respecter. Dans mon école, je ne vois pas trop de manque de respect ou ce genre de discrimination par rapport aux autochtones, mais je ne sais pas si c'est le cas partout aussi. Donc y'a toujours ce problème, dans ton entourage tu peux remarquer quelque chose mais tu peux ne pas remarquer quelque chose de plus général. » – Conrad, 17 ans.

L'éducation et les écoles :

« À la base ça commence avec l'éducation, donc dans les écoles. Je pense qu'il est très important d'apporter cette sensibilisation par rapport à ces droits, ces sujets et ces conflits. J'ai l'impression que

d'après ce que j'ai vu, le problème c'est plutôt les cours d'histoire, c'est comme si c'est juste l'histoire par rapport au Canada et ce qui s'est passé au Canada et les droits au Canada. J'ai l'impression qu'on néglige l'histoire des autres pays ou ailleurs en Afrique, etc. C'est de savoir leurs droits aussi pour pouvoir apporter ces sensibilisations là-bas. Ça commence plus précisément par avoir une plus grande sensibilisation si on l'apporte à l'école d'abord où il y a beaucoup d'élèves. Pour montrer ces aspects et pour que plus d'élèves puissent savoir comment aider les autres ou avoir ce savoir sur nos droits en général et pour tout le monde en fait. » – Talitha, 16 ans.

« C'est le système du conseil des écoles qui doit faire un travail à cela. Nous, on peut dire ce qu'on a à dire et demander tels changements, mais c'est eux aussi qui doivent essayer de prendre l'action et prendre les choses en main pour agir et faire quelque chose à propos de ces sujets, comme par exemple les religions et l'inclusion de tout le monde dans les écoles. C'est vraiment important ces changement-là, par rapport aux enseignants, comme le curriculum aussi, d'inclure ces aspects ici et là pour apporter cette sensibilisation. » – Talitha, 16 ans.

L'ouverture face aux religions :

« Le fait que d'autres ne se sentent pas acceptés juste parce qu'ils croient à une certaine religion, et ça c'est vraiment injuste parce que tout le monde devrait avoir les mêmes droits et le droit de s'exprimer ou d'avoir une éducation comme tout le monde. Et le fait qu'on leur retire ces droits-là, ça vient vraiment à l'atteinte de tes droits parce que tu viens dans un nouveau pays pour connaître mieux, pour avoir mieux que ce que toi tu avais dans ton pays et si ici aussi tu es rejeté, ça fait que le monde va plus, c'est pas juste. Créer cet environnement-là pour que tout le monde puisse se sentir à l'aise et s'exprimer tel qu'ils sont. Pas jugé parce qu'ils sont d'une telle religion. Ça change aussi la perspective des adultes, ce qui fait que ça nous affecte nous. » – Keren, 17 ans.

« On devrait enseigner plus à l'école le fait d'accepter les autres et leurs croyances. Je trouve qu'on le dit pas assez. On écoute pas beaucoup les autres, on devrait dire plus à l'école de nous apprendre à écouter les autres, pas juste accepter les croyances ou la religion. » – Créscencia, 15 ans.

« On pourrait faire des activités comme les personnes qui pratiquent la religion pourraient organiser une cérémonie qu'ils font dans leur religion et initier ceux qui ne connaissent pas. » – Créscencia, 15 ans.

Les mesures de distanciation sociale :

« Je joue avec mes amis et on n'arrive pas trop à garder la distanciation sociale. Ça fait un peu bizarre car chaque fois on doit revenir à l'école virtuelle et s'ils peuvent essayer de dire aux autres personnes que nous avons aussi besoin d'être avec les autres personnes, avec le toucher physique. Je sais pas comment dire ça car il y a encore le coronavirus. » – Anonyme

« Peut-être si on se disait des compromis, on peut te laisser enfreindre la distanciation avec un certain groupe de personnes et que dans la plupart du temps tu es en train de respecter, par exemple tu es en public dans un magasin et que tu puisses quand même être proche avec tes amis. » – Tony, 17 ans.

Les rêves des enfants et être à leur écoute :

« Les rêves des enfants sont très importants parce que les enfants aussi doivent suivre leurs propres choix, si leurs choix sont pas mauvais ou ça dérange pas les autres, parce que nous aussi les enfants on a des rêves qu'on veut réaliser si ce n'est pas contre la société. » – Kelly, 17 ans.

« Les enfants ont leurs rêves et des idées, et parfois ce n'est pas vraiment meilleur, mais tu peux les aider en essayant de les guider vers le droit chemin au lieu de dire non ce n'est pas bon, tu ne dois pas faire ça. » – Arille, 14 ans.

« Organiser plus ce genre de choses comme on fait maintenant pour écouter vraiment l'opinion de chacune des communautés ou des écoles ou bien des élèves en général pour pouvoir mieux savoir ce que nous aussi on veut parce que nous ce qu'on veut c'est que tout soit vraiment au meilleur pour tout le monde. On veut pas que l'un soit plus priorisé ou bien les autres, on veut vraiment l'égalité. C'est genre des organisations où on invite des jeunes à dire ce qu'ils pensent, à donner des opinions et des idées, on devrait plus le faire et vraiment écouter tout le monde. Avec ce que les jeunes ressortent, essayer de mieux organiser le reste qui vient avec. » – Silas, 17 ans.

La liberté d'expression sur les médias sociaux :

« La liberté d'expression c'est bien, chacun a son opinion et sa manière de penser. Quand les gens utilisent ça pour insulter les gens ou bien pour nuire à une personne et qui « post » des fausses informations sur un sujet, ils devraient être sanctionnés par une amende qui soit équivalente à ce qu'ils ont dit. » – Peter, 15 ans.

« Le fait de donner des avertissements avant de prendre de plus grandes mesures, comme bannir la personne (des médias sociaux), c'est important parce que peut-être lorsqu'on donne un avertissement, la personne peut prendre conscience elle-même de ce qu'elle a fait et peut-être se remettre en cause. »
– Anonyme

RECOMMANDATIONS DES JEUNES

D'après les discussions qui ont eu lieu durant l'après-midi, voici ce que les jeunes voudraient voir comme changements dans leur réalité et pour les générations d'enfants à venir :

- « **Avoir des activités pour permettre aux enfants de s'intégrer dans la société et aussi pour échanger leurs idées, comme Brasser les décideurs.** » – Paola, 15 ans.

- « Il faut **sensibiliser plus les parents** parce que certains parents s'en fout de certains droits des enfants. D'abord, les décideurs devraient parler plus aux parents et les faire comprendre que les enfants ont des droits. C'est essentiel aussi. » – Trésor, 16 ans.

- « La liberté est offerte à tous; les gouvernements doivent **traiter tout le monde de la même manière car on est tous égaux**, malgré nos différences. » – Merline, 17 ans.

- « Avoir des cours de droits, **apprendre les droits aux enfants**, instaurer ce genre de cours **dès le bas âge** pourrait être bénéfique aux enfants. » – Conrad, 17 ans.

RÉTROACTION DES PARTICIPANTS

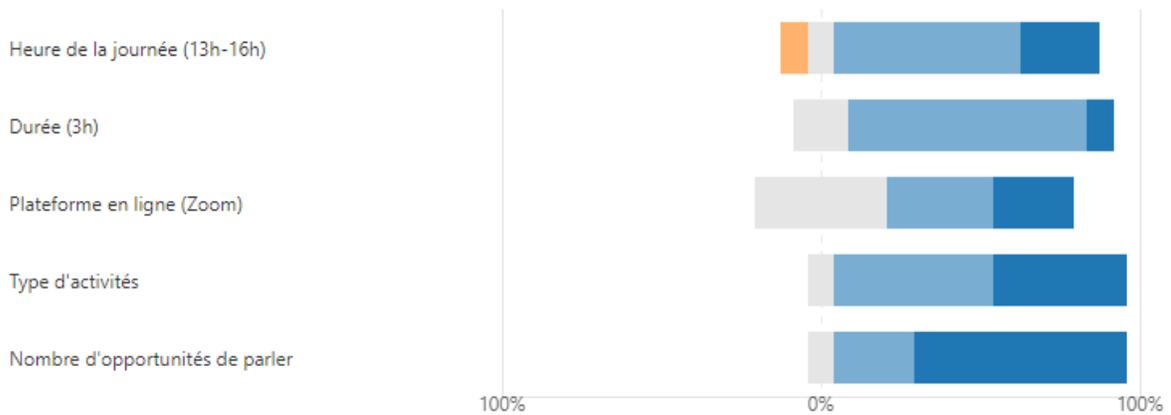
Dans l'ensemble, comment as-tu aimé l'événement?

12
Responses

★★★★☆
4.42 Average Rating

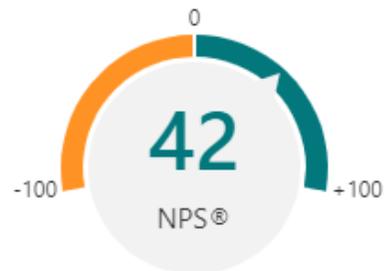
SVP dis-nous comment tu as aimé ces aspects de l'événement:

■ Détesté ■ Pas aimé ■ Neutre ■ Aimé ■ Adoré



1. Dans quelle mesure est-il probable que tu recommandes cet événement à un ami?

Promoters	6
Passives	5
Detractors	1



Quelle a été ta partie préférée de l'événement?

Quand on nous a séparé pour avoir différent point de vue des différents personnes

Le pour ou le contre la laïcité

partager ses idées

C'est quand on devait dire des choses sur la laïcité

quand on a fait le débat

J'ai vraiment aimé toutes les activités qui étaient vraiment bien faites et bien présentées

La partie du débat

Les discussions en petit groupe.

La rétroaction des idées et le changement que nous voulons apporter et présenter envers les grands décideurs. Ceci a été ma partie préférée, car nous avons pu utiliser notre voix, nos opinions et nos idées pour apporter les changements nécessaires dans nos sociétés ainsi que dans les écoles concernant les droits des enfants et la diversité culturelle.

J'ai bien aimé au début l'activité créative d'utiliser la carte géographique afin de démontrer nos pays d'origine. J'ai aimé les petites vidéos qui créent des aspects visuels. J'ai aimé le débat qui laisse voir la perspective de chaque côté.

Lorsqu'on était dans les petits groupes pour discuter.

Les activités étaient super et inclusives ce qui a fait en sorte que j'ai même pas remarqué les 3 heures passer.

Qu'est-ce que tu as appris aujourd'hui?

J'ai appris qu'il faut apprendre à respecter les droits des autres et savoir les respecter

J'ai une liberté d'expression mais je ne dois pas en abuser

J'ai appris un peu sur les droits de l'enfant au Canada

J'ai appris l'existence de la loi 21

que tout le monde devrait avoir des droits respectés de la même façon

J'ai appris beaucoup de choses mais ce que je retiens le plus est le mot laïcité que je ne connaissais pas

Que les enfants ont des droits et que je suis pour la laïcité. Et aussi que la libre expression s'accompagne de respect.

J'ai appris c'est quoi la laïcité.

J'ai appris le concept de la laïcité ainsi que le projet de la loi 21 sur la laïcité de l'État au Québec.

J'ai appris que les petits ateliers et activités comme celles-ci sont plus productives qu'on croit. Qu'on devrait les encourager. Et que nous, citoyens au Canada, devrions utiliser nos droits afin d'améliorer ceux des enfants internationaux.

On a le droit d'être écouté par les adultes et de s'exprimer.

J'ai appris qu'il était possible de trouver des compromis bien que l'on est des opinions variées.

Commentaires ou suggestions additionnels:

très franchement très intéressant mais un peu plus de temps pour la pause

Fait plus d'activités comme des Kahoot.

C'était excellent, divertissant et amusant! Très intéressants de découvrir et écouter d'autres perspectives d'autres élèves.

C'était vraiment bien organisé et je le suis reconnaissant

MOT DE LA FIN

Chose intéressante qui s'est produite à la fin, une des jeunes a relancé la question aux animateurs :
Qu'est-ce que vous, vous pensez des droits des enfants ?

Les animateurs ont eu le plaisir de répondre et de faire comprendre aux jeunes que leurs droits sont importants et que c'est aux adultes de les écouter pour vrai et de les aider à faire valoir leurs droits.

- **Ferdi** : Chaque enfant a le droit d'avoir son idée, ses besoins. Je suis de l'avis que nous les adultes, nous devons respecter la vie d'un enfant, même si on est plus mature ou plus vieux que lui, il a son avis et il peut beaucoup nous apprendre sur des choses qu'on ne sait pas.
- **Jean Luc** : En tant que jeunes, vous avez des droits et c'est important pour vous d'exercer ces droits et de vous exprimer. Nous, en tant qu'adultes, on a le devoir de vous soutenir, de vous écouter et vous aider à vous faire valoir. Il est important de citer quelques-uns de vos droits : vous avez droit à des services de santé, d'aller à l'école, de jouer, de vous reposer, d'être protégés de la violence et aussi de la discrimination et tout ça. Nous les adultes, on doit s'assurer que vos droits sont respectés et que vous grandissez dans un environnement qui est sécuritaire, que vous êtes libres de vous exprimer et de vivre.
- **Pascale** : Je veux supporter le droit des enfants, tous les enfants naissent avec des droits et on se doit de faire valoir vos droits. Je pense que vous pouvez être fiers de vous d'avoir participé à une journée comme aujourd'hui et j'espère que vous avez appris que vous avez beaucoup de droits qui ressemblent aux droits des adultes. En ayant plus de connaissances sur vos droits, ça vous permet aussi de les faire valoir et de s'assurer qu'on les respecte.
- **Jennifer** : Les droits des enfants sont quelque chose de très important pour moi. Moi-même j'ai été une enfant avant et justement j'aurais voulu, dans certaines situations, qu'un adulte soit là pour m'écouter et qui puisse comprendre comment je me sens. C'est pour ça en même temps que je fais le travail que je fais, je suis travailleuse sociale et je travaille avec des enfants pour m'assurer que leurs droits sont respectés; leur droit à de bons soins de santé, leur droit à avoir une bonne santé mentale, leur droit d'être écoutés à l'école car on peut prendre ça pour acquis que oui, les enfants ont leur droit à l'école mais quand on regarde mieux, il y a un problème. Le droit des enfants m'intéresse et c'est quelque chose qui me passionne. Je pense aussi que vous devez ne pas avoir cette idée dans la tête que parce que vous êtes des enfants/des jeunes et que vous êtes dans une école, que vous n'avez pas le droit de parler. Vous avez le droit de dire ce que vous voulez, avec un certain respect évidemment, mais vous avez le droit de penser d'une manière différente que les autres, au contraire ça peut amener à de nouvelles idées.
- **Vicki** : Très en accord avec le droit des enfants, le droit des adultes, le droit de tous les humains! On est des personnes entières, individuelles, uniques. La perception des enfants est très différente que celle des adultes. Vous avez un vécu complètement différent que nous. Vos parents ont vécu d'une certaine manière et veulent vous inculquer leurs valeurs et leurs idées, mais en même temps vous vivez des expériences différentes de tout ça dans un monde différent, à cause de la technologie, comment la société évolue, etc. Je trouve que c'est important pour vous de vous exprimer face à tout ça. Les événements comme aujourd'hui sont super importants pour qu'on puisse vous entendre parce que souvent, malheureusement, on ne vous entend pas parce qu'on ne vous écoute pas. C'est pas parce que vous n'avez rien à dire,

À la toute fin, certains jeunes ont voulu rajouter quelques commentaires au sujet de leur expérience durant l'événement Brasser les décideurs. Il est facile de voir comment ils ont beaucoup apprécié cette chance de pouvoir discuter et échanger de cette façon :

« Belle activité très intéressante. Merci. » – Tony Alberto, 17 ans.

« Merci! Super activité! Je l'encouragerais à mes proches. Bonne soirée! » – Emma, 16 ans.

« J'espère qu'il y aura d'autres fois que vous allez encore nous demander nos opinions sur d'autres choses parce que c'est pas que ces sujets-là qui nous perturbent, mais il y a encore beaucoup d'autres volets. Merci encore pour tout et à la prochaine. » – Keren, 17 ans.

« Merci encore pour cette belle opportunité, j'ai eu beaucoup de plaisir! Ainsi que de discuter avec d'autres étudiants a été agréable, surtout dans ces moments de pandémie où nous ne voyons pas tout le monde, c'était bien de pouvoir socialiser avec des élèves en ligne pour une bonne cause! J'ai vraiment aimé l'esprit actif des animateurs, c'était divertissant et très bien organisé. Merci beaucoup :) » – Talitha, 16 ans.

Enfin, le commentaire qui résume le mieux la session et qui devrait avoir le plus d'impact auprès des décideurs, donc qui devrait être la dernière chose à retenir, est celui d'une jeune fille de 17 ans qui dit :

« Merci à vous de nous écouter et j'espère vraiment que ça va faire un changement cette fois-ci parce que ce qui arrive c'est que les adultes nous écoutent oui, et disent qu'ils veulent changer des choses mais y'a rien qui bouge et ça c'est vraiment plate. Tu veux nous aider, mais en même temps tu as déjà une perspective de comment ça devrait être et tu te dis, je fais juste ça pour que les jeunes se sentent écoutés, mais c'est pas ça qu'on veut, on veut aussi voir des changements. Donc on espère vraiment de votre part qu'il y en aura. Merci beaucoup, c'était vraiment cool! »

ANNEXE A – PUBLICITÉ



BRASSER LES DÉCIDEURS

Si tu as entre 12 et 17 ans, que tu es passionné.e et que tu aimes faire entendre ta voix pour mettre en valeur les enjeux qui touchent les jeunes dans notre société, nous voulons t'entendre sur les droits des enfants de liberté d'expression, d'association, d'identité, etc.!

27 MARS 2021
13 H - 16 H
VIA ZOOM

Pour s'inscrire :
<http://bit.ly/37K5oB8>

OBTENEZ:

- Heures de bénévolat
- Compensation monétaire de 20\$ pour une participation active
- Boni de 10\$ pour référer un ami qui participe aussi

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

vtrudel@cscvanier.com OU 613-297-9842 OU (en anglais seulement)
<https://carleton.ca/landonpearsoncentre/shaking-the-movers/>



Landon Pearson Resource Centre
for the Study of Childhood
and Children's Rights



Centre des services
communautaires Vanier
Vanier Community
Services Centre



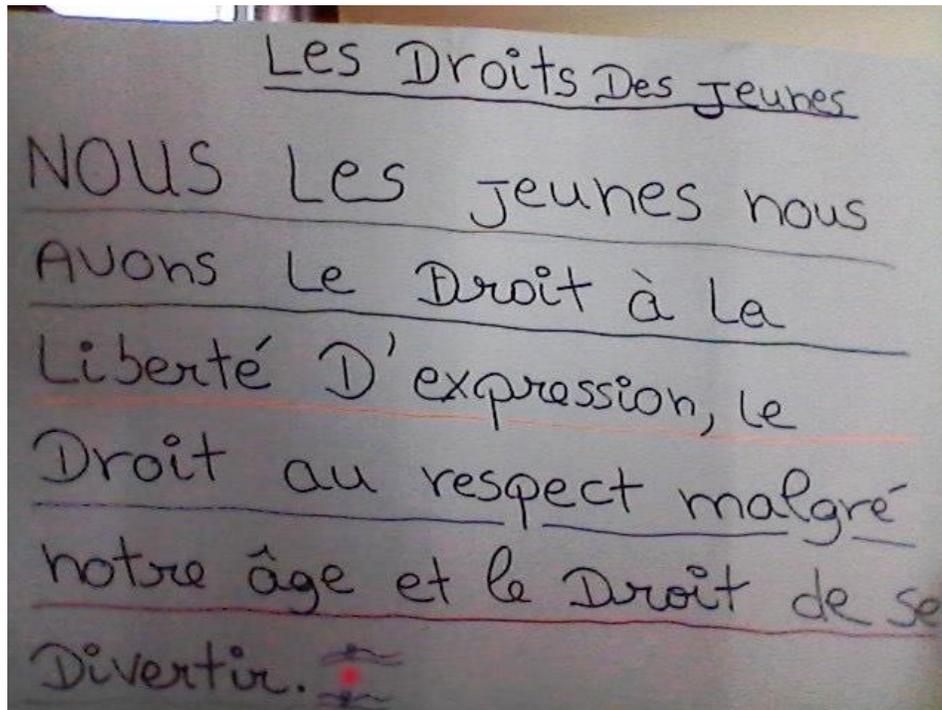
Carleton
UNIVERSITY

ANNEXE B – LA CONVENTION DES NATIONS

<p>Article 1 Toute personne de moins de 18 ans a les droits énumérés dans la Convention.</p> 	<p>Article 2 Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice.</p> 	<p>Article 3 Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour toi. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.</p>	<p>Article 4 Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés. Il doit aider tes parents à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton potentiel.</p>		<p>Article 5 Ta famille a la responsabilité de t'aider à apprendre à exercer tes droits et de s'assurer que tes droits sont respectés.</p>			
<p>Article 7 Tu as droit à un nom, et ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Tu as le droit d'avoir une nationalité.</p>	<p>Article 8 Tu as le droit d'avoir une identité — un document officiel qui reconnaît qui tu es. Personne ne peut te l'enlever.</p>		<p>Article 9 Tu as le droit de vivre avec tes parents, à moins que cela ne te nuise. Tu as le droit de vivre dans une famille qui s'occupe de toi.</p>	<p>Article 10 Si tu ne vis pas dans le même pays que tes parents, tu as le droit d'être avec eux.</p>	<p>Article 12 Tu as le droit d'exprimer ton opinion, et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.</p> 	<p>Article 13 Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les autres ou ne les offense pas.</p>		
<h2>LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES en langage clair</h2>						<p>Article 14 Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est bien et ce qui est mal, et ce qui est le mieux pour toi.</p>	<p>Article 15 Tu as le droit de choisir tes amis, de te joindre à des groupes et de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.</p> 	
<p>Au Canada et dans le monde entier, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans, chaque enfant possède des droits. Les droits désignent tout ce que tu dois avoir pour survivre, t'épanouir et réaliser pleinement ton potentiel. Les droits ont tous la même importance et sont interdépendants. Chaque être humain possède ces droits dès sa naissance et personne ne peut les lui enlever.</p>						<p>Article 16 Tu as droit à ta vie privée.</p>		<p>Article 17 Tu as le droit de savoir ce qui est important pour ton bien-être. La radio, les journaux, les livres, les ordinateurs, par exemple, doivent transmettre cette information. Les adultes doivent s'assurer que l'information que tu obtiens n'est pas nuisible, et t'aider à trouver et à comprendre l'information dont tu as besoin.</p>
<p>Article 18 Tu as le droit d'être élevé par tes parents, si possible.</p>	<p>Article 19 Tu as le droit d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements, physiques et psychologiques.</p>	<p>Article 21 Tu as le droit qu'on s'occupe de toi et qu'on te protège, si tu es adopté ou confié à d'autres personnes.</p> 	<p>Article 22 Tu as droit à une protection spéciale et à de l'aide si tu es un réfugié (si tu as été forcé de quitter ta maison ou si tu vis dans un autre pays), ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention.</p>	<p>Article 23 Tu as droit à l'éducation et aux soins dont tu as besoin, si tu es handicapé, ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention, pour pouvoir vivre une vie harmonieuse.</p>				
<p>Article 20 Tu as le droit qu'on s'occupe spécialement de toi et qu'on t'aide, si tu ne peux pas vivre avec tes parents.</p>	<p>Article 24 Tu as droit aux meilleurs soins de santé possibles, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut t'aider à rester en santé.</p>	<p>Article 25 Si tu vis loin de chez toi ou si tu es confié à des personnes loin de chez toi, tu as le droit que tes conditions de vie soient examinées régulièrement. Il faut qu'on s'assure que ces conditions de vie sont appropriées à ta situation.</p>	<p>Article 26 Tu as droit à de l'aide du gouvernement si tu es pauvre ou démuné.</p>	<p>Article 27 Tu as droit à de la nourriture, à des vêtements, à un endroit sûr où tu peux vivre et recevoir les soins dont tu as besoin. Tu ne dois pas être désavantagé : tu dois pouvoir faire la plupart des choses que les autres enfants peuvent faire.</p>	<p>Article 28 Tu as droit à une éducation de qualité. Tu dois pouvoir poursuivre tes études selon tes capacités.</p> 	<p>Article 29 L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.</p>	<p>Article 30 Tu as le droit d'avoir, ou de choisir, ta culture, ta langue et ta religion. Pour que ce droit soit respecté, les populations minoritaires et les populations indigènes ont besoin d'une protection spéciale.</p>	
<p>Article 31 Tu as le droit de jouer et de te reposer.</p>	<p>Article 32 Tu as le droit d'être protégé contre le travail qui nuit à ta santé ou t'empêche d'aller à l'école. Si tu travailles, tu as le droit d'être en sécurité et de recevoir un salaire raisonnable.</p>		<p>Article 33 Tu as le droit d'être protégé contre l'usage des drogues.</p>	<p>Article 34 Tu as le droit d'être protégé contre l'abus sexuel.</p>	<p>Article 35 Personne n'a le droit de t'enlever ou de te vendre.</p>	<p>Article 36 Personne n'a le droit de te punir cruellement ou de te maltraiter.</p>	<p>Article 37 Tu as le droit de vivre en paix et d'être protégé si tu vis dans une région en guerre. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être forcés à s'enrôler dans un groupe armé ou à participer à la guerre.</p>	
<p>Article 38 Tu as le droit d'être protégé contre l'usage des drogues.</p>	<p>Article 39 Tu as le droit d'être aidé si tu es blessé, négligé ou maltraité.</p>	<p>Article 40 Tu as droit à une aide juridique et à un traitement juste, dans un système judiciaire qui respecte tes droits.</p> 	<p>Article 41 Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que les articles de la Convention, ces lois doivent être appliquées.</p>	<p>Article 42 Tu as le droit de connaître tes droits! Les adultes doivent eux-mêmes les connaître et t'aider à les comprendre.</p> 	<p>Article 43-54 Ces articles expliquent comment les gouvernements et des organisations internationales comme l'UNICEF continuent de travailler à s'assurer que tous les enfants voient leurs droits respectés.</p>			

unicef.ca
Ce texte n'est pas une version officielle de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Le texte officiel est accessible au unicef.org/french/crc.

ANNEXE C – CRÉATION DES JEUNES



– Marie-Océane, 14 ans



– Trésor, 16 ans

ANNEXE D – LETTRE AUX DÉCIDEURS

Lettre écrite par 5 jeunes de 16 et 17 ans durant la session :

Aux grands décideurs du Canada,

Nous vous adressons, Emma, Talitha, Adja, Silas, Keren et Mme Pascale. Nous avons toujours eu ce grand désir de changer les problèmes qui bouleversent notre société, nous voulons apporter un changement. Nous sommes conscients des problèmes pertinents qui nous touchent, mais on se demande comment s’y prendre. Ainsi, nous vous adressons, ceci sont nos requêtes:

- L’amélioration de l’apprentissage de l’histoire internationale aux jeunes à l’école.
- L’encouragement de sessions comme celles-ci afin d’énoncer les voix des jeunes.
- Promouvoir la sensibilisation de l’importance de l’individualité et nos différences uniques.
- Inclure la diversité dans un contexte scolaire et public.

Merci pour votre attention!